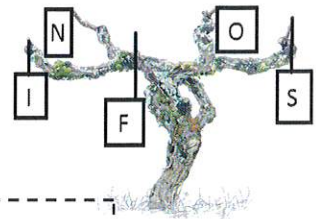




RÉGNIÉ-DURETTE

PÊLE-MÊLE N°2



Bonjour,

Suite aux événements climatiques des 27 mai et 24 juin qui ont provoqué des dégâts importants sur la commune, et plus particulièrement sur le vignoble, la mairie reste à votre disposition. A l'approche des vacances, je vous souhaite à tous, malgré tout, un bel été.

Jean-Paul Robin

Plan Local d'Urbanisme de Régnié-Durette

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la mairie de REGNIÉ-DURETTE vous invite à la **réunion publique n° 2** dont l'ordre du jour est la **présentation du projet réglementaire**
Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Projet de zonage et de règlement
Projet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Cette réunion publique aura lieu
Jeudi 1^{er} septembre 2016
à 18 h 30
à la salle des fêtes

Mairie de Régnié-Durette
250 rue du bourg-69430 REGNIÉ-DURETTE
Tél 04 74 04 31 43

Horaires : lundi-mardi-jeudi -vendredi 9h à 12h /
mercredi 13h30 à 18h

Prochaines manifestations 2016

Week-end de Juillet

Vente de brioches à domicile par « les 18 ans »

Samedi 2 juillet

Rallye touristique et Concert Rock de la Régnié Club

Mercredi 13 juillet - 19h30

Tirage au sort des vitrines suivi d'un apéritif

Jeudi 14 juillet

Défilé à 10 h45 suivi du vin d'honneur

Samedi 30 juillet

Concours de pétanque du Sarmen'Team
Bal du Lavoir, en plein air

Jeudi 4 août

Concours de pétanque des CATM

Samedi 27 août

But d'honneur Boules-concours interne

Septembre

Bal des vendanges tenu par les classes en 7

Samedi 10 septembre

Concours de boules loisirs- Challenge Labruyère
3^{ème} et 4^{ème} catégories

Dimanche 9 octobre

Vente de choucroute par les classes en 8 (ou autre plat si météo estivale)

Dimanche 16 octobre

Vente de pommes de terre par les classes en 1

Samedi 22 octobre

Bal des 18 ans à la salle des fêtes

Dimanche 23 octobre

Vente de saucissons au gène par les classes en 5



Chers Bénévoles,

C'est grâce à vous tous que (malgré les mauvaises conditions météo) nous avons réussi à organiser une belle Fête des Crus.

Votre investissement, votre présence ainsi que la confiance que vous nous avez accordés sont exemplaires...

Retrouvons-nous autour d'un sympathique repas et un peu de musique :

Vendredi 2 Septembre à partir de 19h30 à l'Espace Loisirs

Cette soirée est offerte à chaque bénévole.

Les conjoints n'ayant pu participer à l'organisation de la Fête des Crus peuvent venir et une participation de 10 euros leur sera demandée.

Vous serez contactés par les responsables des différentes commissions pour prendre les inscriptions.

Nous vous espérons nombreux !

Pensez à mettre votre tee-shirt Fête des Crus afin de faire une belle photo 😊

Le Cru Régnié

Information de dernière minute pour les viticulteurs :

Suite aux différents épisodes de grêle et vu les dégâts occasionnés de façon répétitive, la Mairie a besoin d'éléments afin de faire un dossier calamité, perte de fonds, abattement foncier.

Pour cela, la mairie a besoin de votre aide, merci de compléter la fiche que vous avez dû recevoir ou à défaut, disponible en mairie, et de la retourner

avant le 7 juillet en mairie.

Petites consignes pour bien vivre ensemble :

Dans son arrêté n° 2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit, le Préfet du Rhône réglemente les bruits susceptibles d'être dangereux et portant atteinte à la tranquillité publique.

L'intégralité de cet arrêté est consultable sur internet en utilisant le lien suivant :

http://www.rhone.gouv.fr/content/download/19714/117698/file/AP_bruit_69_27juil2015.pdf

On peut relever, par exemple, que les travaux de bricolage ou de jardinage dans les propriétés privées avec l'utilisation de matériels susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies ... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
- Les samedis de 9H à 12 H et de 15H à 19H
- Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

Quant aux travaux agricoles, sources de bruit à proximité des habitations, ils ne sont autorisés que du lundi au samedi entre 7H et 20H, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour la conservation des récoltes.

Ainsi, une tolérance peut être accordée aux viticulteurs qui subissent les aléas des conditions météorologiques pour effectuer les travaux de traitement des vignes, conditions particulièrement défavorables en ce début de saison.

Avez-vous le réflexe
www.regniedurette.com?

Pensez à transmettre vos infos pour la mise à jour du site de la commune

Pour que le facteur ou la factrice puissent vous servir au mieux, quelques rappels pour leur faciliter la tâche :

- Votre boîte aux lettres ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1m
- La boîte peut être incorporée dans un pilier de portail d'entrée de votre propriété ou dans un mur de clôture en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Dans tous les cas ils doivent pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur et sans difficulté.

CYBER ESPACE et COIN LECTURE

Isabelle Bonnet propose aux enfants des

« cahiers de vacances en ligne » du lundi au jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h,

Venez inscrire vos enfants dès à présent, ci-dessous la liste des différentes dates :

Semaines du 6 au 22 juillet

Semaines du 16 au 30 août

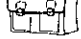


Fermeture annuelle
du 23/07 au 15/08

Fermeture d'été du secrétariat de mairie :

- vendredi 15 juillet- mercredi 3 août-
- vendredi 26 août - lundi 5 septembre

Congés du 10 août au 23 août inclus

A vos cartables et vos crayons !!!  Après les bonnes vacances d'été, ce sera l'heure de la rentrée des classes. Et l'école rouvrira ses portes le jeudi 1^{er} septembre à 8h30.